



colloque international

UNIVERSITÉ TOULOUSE 1 CAPITOLE

FACULTÉ DE DROIT

CTHDIP



MONTAUBAN

Mardi 14, mercredi 15 et jeudi 16 juin 2022



La liberté, études théologiques et juridiques



Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques
Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne



Les travaux des journées montalbanaises de l'été 2019 ont montré la force des liens formés par la solidarité qui ne semblent toutefois pouvoir durer et éviter le risque d'un englobement oppressif que s'ils respectent l'irrésistible aspiration des hommes à la liberté. La solidarité a besoin d'être libérée, tout comme la liberté doit l'être. Et c'est poursuivre la recherche sur le bien commun que d'interroger ce principe fondamental qui signifie la dignité inestimable de tout homme créé libre et appelé à la liberté en vertu d'un droit naturel et imprescriptible. Son étude s'inscrit dans l'histoire, elle invite à remonter aux origines et à parcourir les multiples servitudes anciennes et présentes, de l'Occident ou d'ailleurs, pour comprendre les continuités englouties et les ruptures d'une notion fragilisée par la subjectivité dans ses élans les plus individualistes. Le socle adamique commun aux grandes religions laisse entrevoir le mystère de son invention, et de son don fait par Dieu aux hommes, pour le rachat c'est-à-dire la libération des dettes et de tout esclavage jusqu'à rendre possible l'existence juridique et de façon élargie la vie. On s'écarte dès lors des déterminations delphiques et des enchaînements prométhéens imposés par les rivalités des panthéons olympien ou autres qu'illustre le vers d'Eschyle : « Nul n'est libre, si ce n'est Zeus » !

Par des comparaisons d'ordres théologique et juridique à établir entre la notion et ses revers, les réponses à la question « Qu'est-ce que la liberté ? » signalent des mouvements contre les dominations et vers l'amitié. Car pour en donner le sens, les récits et les théories empruntent au registre de la quête et de l'héroïsme « pour notre liberté et la vôtre ». Si la liberté se conquiert, c'est parce qu'elle rencontre des adversaires, issus de son propre absolutisme ou qui s'insinuent par des restrictions. Les allégories médiévales et les dictionnaires modernes la nomment « Franc Vouloir », or sa bienfaisance ne doit jamais se confondre avec l'illusion des faux-semblants. La liberté apparaît ainsi reliée à la vérité ou à la franchise, et ici la synonymie des termes rejoint l'idée d'affranchissement. Mais jusqu'où peut-on aller ? La littérature de la dissidence raconte l'impossibilité de la pensée et de son écriture dans les lieux totalitaires ou corrompus, « puisqu'il aurait fallu y dire toute la vérité, et non pas une partie ». Parmi les limites à réinterroger, il y a la percée des formules juridiques sur la liberté des autres et les bornes normatives qui ont pu dériver vers l'embarras des contraintes.

Face au principe qui porte à la primauté de la volonté, une réflexion et des dialogues pourront s'ouvrir sur les définitions et leurs accommodements acceptés parfois sous prétexte d'obéissance ou par peur, avec des incertitudes qui sans cesse reviennent sur la finalité de la liberté. Il s'agira ainsi de traiter de la liberté à travers son exercice normalement garanti, ses voies et ses déformations qui annoncent toujours des temps dangereux. Autour de la diversité de ces aspects qui conduisent à d'autres domaines – ceux de la politique, des institutions et de l'économie – marqués par des équilibres heurtés entre la règle de liberté et ses exceptions, un colloque réunira – les mardi 14, mercredi 15 et jeudi 16 juin 2022 – des dignitaires religieux, des chercheurs et des universitaires.

Christine Mengès-Le Pape

Centre Toulousain d'Histoire du Droit et des Idées Politiques

